

Vivre installés au Val d'Argens B.P. 45 83372 Saint-Aygulf Cedex

« égaux, différents, unis »

Association loi 1901 pour le soutien des sinistrés des inondations de la nuit du 15 au 16 juin 2010

Saint-Aygulf, le 17 mars 2012

Madame Josette FAYS

Présidente de Var-Inondations et UNALCI/PACA Copies aux bureaux de l'ASDN et VIVA

Chère Présidente, chère amie,

Hier, à Figanières, les représentants de

VIVA se sont trouvés proches des sinistrés de la Nartuby et ont entendu avec intérêt le Rapport Moral, les interventions diverses et la vôtre en particulier.

Je remercie la Présidente de l'ASDN de m'avoir fait l'honneur de conclure cette rencontre, en regrettant le départ prématuré de personnalités qui ont montré par là le degré de considération qu'ils portent aux sinistrés. Nous avons tous nos occupations mais, dans une telle réunion, il ne s'agit pas seulement de se faire entendre mais d'écouter aussi les autres!

- La Mission d'Information sénatoriale s'annoncerait, semble-t-il, pour les 4 et 5 avril. Nous n'en sommes pas directement avisés (pour ma part, je ne serai pas encore de retour à Fréjus) et il me semble que nous devons adresser à l'avance l'expression de nos préoccupations au Président de la Mission.
- La prise de paroles de la DDTM allait dans le bon sens.
- Le Président du SIAN et sa (toute) petite équipe de techniciens de rivière est parfaitement dans son rôle qui consiste à faire ce qu'il peut avec ce qu'il a. En cas de malheur, on ne pourra pas lui reprocher, comme aux autres, de n'avoir rien fait. Et les petits bricolages programmés ici ou là auront toujours une certaine utilité. Mais, sans coordination avec le SIACIA et mutualisation de plans d'actions d'envergure et de stratégies de grands travaux, on reste dans l'absurdité coupable du "faire semblant" et le danger global persiste.
- Enfin, les élus qui sont restés jusqu'au bout étaient ceux les plus responsables et proches de leurs administrés. En revanche, l'adjoint au maire de Draguignan a fait preuve d'une singulière grossièreté en quittant la salle au moment où je me préparais à développer devant lui un point de vue à contre-courant de son autosatisfaction et, pour cette raison, tout à fait ouvert au dialogue.

Ce point de vue, je l'exprime dans la note ci-jointe et je ne vois pas d'autre chemin pour sortir les sinistrés du danger et du jeu pervers des apparences avec lequel on traite leur situation. Merci d'en prendre connaissance et de l'argumenter.

- Après une catastrophe naturelle, le devoir de la Puissance publique est de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires à rétablir les sinistrés dans leurs conditions de vie antérieures (c'est la résilience que vous avez justement évoquée)
- 2. Après une catastrophe naturelle, le devoir de la Puissance publique est de prévenir la récidive.
- 3. La Puissance publique, en charge de la protection des personnes, des biens et de l'activité économique, c'est l'État, c'est-à-dire localement le Préfet, les Services technique hautement qualifiés et les moyens financiers dont il dispose ou qu'il a la possibilité de mobiliser au titre de son pouvoir régalien.

./..

4. Si, par des procédures diverses et plus ou moins floues et opaques (qui fait quoi ?), l'État s'est désengagé en déléguant ses compétences aux Collectivités décentralisées, en particulier la "maîtrise d'ouvrage" des plans, stratégies et mise en œuvre des actions qui s'imposent, il en conserve cependant la responsabilité et l'obligation de mise en œuvre.

En conséquence :

- 1. Plus de 18 mois après la première catastrophe, sachant que celle-ci s'est reproduite avec des dégâts aussi graves (sauf les morts), force est de faire le CONSTAT indiscutable et partagé que les mesures, les grands travaux de rivières qui s'imposent pour la sécurité des populations n'ont été ni entrepris, ni même programmés : les sinistrés restent en danger.
- 2. Cette incurie, sans doute imputable aux Collectivités qui n'ont pas su (voulu ?) "se prendre en mains" renvoie la responsabilité aux services de l'Etat : Le Préfet doit user de son pouvoir pour "reprendre la main", retrouver la "maîtrise d'ouvrage" et prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires, appuyé sur la haute compétence de ses Services techniques : la DDTM doit reprendre la tutelle de ce qui jusqu'ici était de la compétence de la DDE.
- 3. Les catastrophes sont des événements nationaux, c'est donc la solidarité nationale qui, en première ligne, doit assumer financièrement les travaux et mesures de protection et des biens. Pour ce faire, nous nous joignons à ceux qui réclament en vain la création d'une Mission Interministérielle qui maîtrise la GOUVERNANCE des acteurs à impliquer dans le processus.

Je suis à l'écoute de vos remarques et des observations des destinataires.

Amitiés

Dr Louis REYMONDON secrétaire général de VIVA